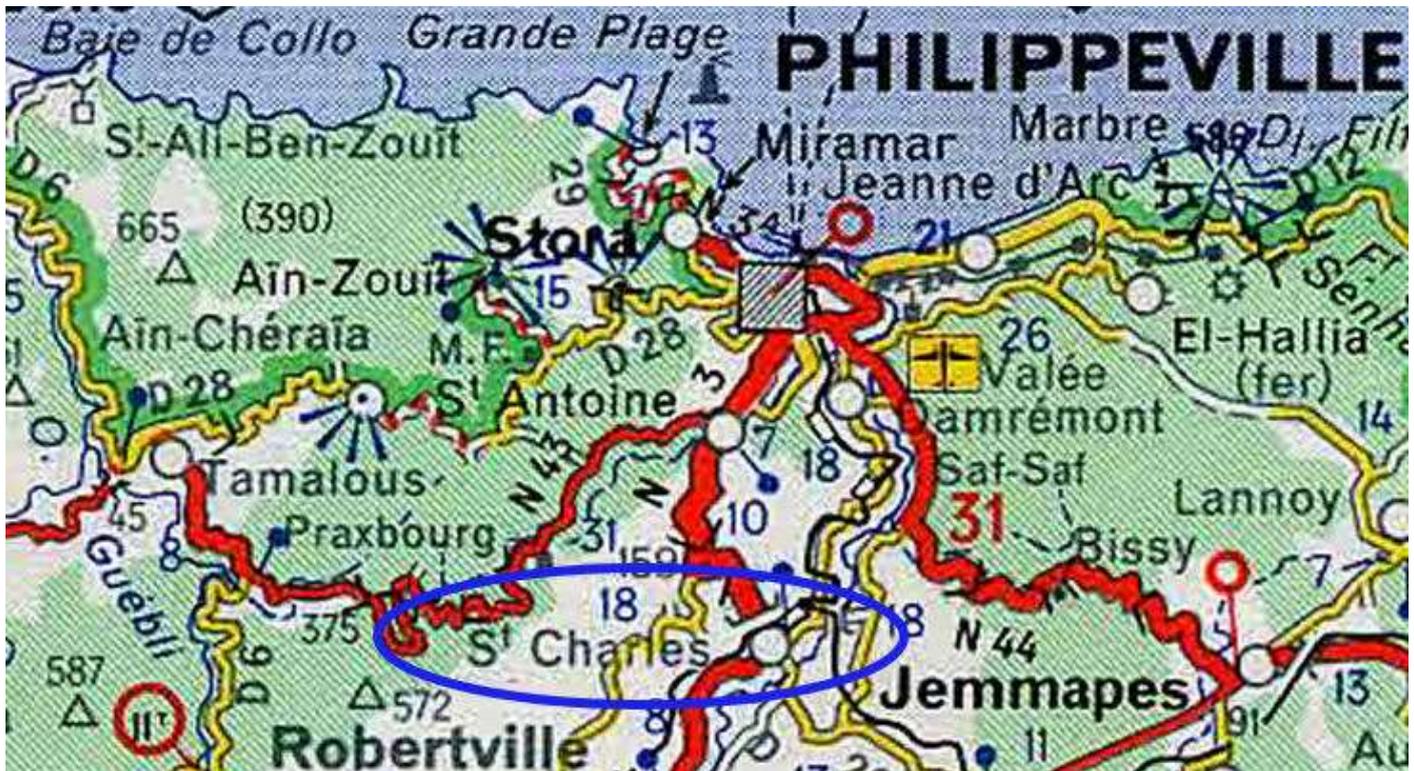


BISSY

Dans l'Est algérien, la localité de Bissy est située à 21 km au Sud-est de Philippeville.



Caractérisée par un Climat méditerranéen avec été chaud.

HISTOIRE

Les habitants de cette région sont la plupart des Amazighs, arrivés au 18^e siècle pour choisir la région délimitée entre l'oued Fendek et l'oued Adjoul.

Présence Française  **1830 – 1962**

Le nom de Bissy pour honorer la mémoire du Colonel Richard De-Regnaud-de Lannoy-De-Bissy



Officier du Génie et cartographe il est nommé en Algérie où sa formation d'ingénieur l'amène à construire des routes, à rechercher et à prévoir l'installation de villages à destination des colons français ainsi qu'à reconstruire des installations détruites par les rebelles qui luttent contre l'occupation française. En mars 1874, il quitte l'Algérie avec, dans ses bagages, l'idée de créer une carte générale de l'Afrique. Il dira plus tard : « J'ai surtout été frappé de ce manque d'une bonne carte d'étude d'ensemble, en lisant, il y a quelques années le récit des voyages de Livingstone ou les divers ouvrages qui parurent étaient accompagnés de cartes de détail qui montraient avec clarté les étapes successives du grand voyageur ; mais la carte d'ensemble qui résumait le résultat de tant d'années de pérégrinations était tellement réduite qu'elle ne donnait aucune idée de l'importance des contrées visitées... (si plus voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_de_Regnaud_de_Lannoy_de_Bissy)

Sous le nom de vallée de Philippeville on peut désigner le couloir que constitue de Philippeville à Constantine l'oued Safsaf et l'oued El-Kébir, prolongés par leurs affluents. Il y a dans cette région quelques-unes des plus riches terres agricoles de l'Algérie ; la colonisation s'y porta dès le début de la conquête.



Maréchal Sylvain, Charles VALEE (1773/1846)

A la tête d'une expédition partie de Bône, le général Valée prit Constantine le 13 octobre 1837. Capitale de l'Est algérien elle est surnommée la « ville du vieux rocher ».



Gravure de Constantine en 1840



CIRTA (Constantine)

Puis le 7 octobre 1838 il fonda Philippeville près de l'emplacement de l'ancienne *Rusicada*. En 1841 la banlieue de Philippeville reçut des colons agricoles (650 au recensement de 1851). Successivement furent créés, en 1844 les villages de Valée, de Damrémont, Saint-Antoine, El-Arrouch ; puis en 1847, Saint-Charles.



Général Marie-Alphonse BEDEAU (1804/1863)

Le général Bedeau en 1846, avait signalé à la Commission du peuplement, cette plaine fertile, aux terres riches, véritable nœud de routes à destination de Philippeville, Bône, Guelma et Constantine. Les ruines importantes qui existaient, démontraient que les Romains, bons juges en matière de colonisation, avaient dû créer, dans cette vallée de l'Oued Fendeck, une colonie florissante. Le général Bedeau songeait à reprendre la tradition des Légions Augustiennes et à réserver ces terrains aux vieux soldats libérés et à leurs familles de France.

Le général Bedeau eut contre lui toutes les administrations. Le décret royal du 10 mars 1848, donna le nom de Jemmapes au centre préconisé. Le général n'attend pas et met aussitôt le service du Génie au travail. L'enceinte fortifiée de Jemmapes est construite : deux puits sont creusés. L'Assemblée Nationale ayant décidée la création de Colonies agricoles, Jemmapes est compris dans cette décision.



Cérémonie de départ des colons de PARIS.

A l'Ouest de la plaine, sur les routes qui mènent à Philippeville et à Guelma par les montagnes, Jemmapes a été aussi créé en 1848 avec 851 colons recrutés à Paris pour son peuplement. Les hommes sont des artisans ou boutiquiers mais nullement terriens...

CALENDRIER DES CONVOIS (1848)								
N° Convoi	Départ Paris	Arrivée Marseille	Départ Marseille	Sur Corvette à vapeur	Arrivée Algérie Date et lieu	Colonies peuplées	Effectif	
							Adultes	Moins de 2 ans
1	8.10.1848	21.10.1848	22.10.1848	<i>L'Albatros</i>	27.10.1848 Arzew	Saint-Cloud	843	
2	15.10.1848	29.10.1848	30.10.1848	<i>Le Cacique</i>	2.11.1848 Arzew	Saint-Leu	850	
3	19.10.1848	2.11.1848	?	<i>Le Magellan</i>	6.11.1848 Mostaganem	Rivoli	822	63
4	22.10.1848	4.11.1848	?	<i>Le Montezuma</i>	9.11.1848 Alger	Bl-Affroun Castiglione Tefeschoun, Bou Haroun	843	
5	26.10.1848	9.11.1848	?	<i>L'Albatros</i>	13.11.1848 Stora	Robertville Gastonville	823	
6	19.10.1848	11.11.1848	15.11.1848	<i>Le Cacique</i>	18.11.1848 Mers-el-Kebir	Fleurus	835	
7	2.11.1848	17.11.1848	20.11.1848	<i>Le Labrador</i>	? Mers-el-Kebir	Saint-Louis	810	22
8	5.11.1848	19.11.1848	21.11.1848	<i>Le Christophe Colomb</i>	25.11.1848 Alger	Damiette Lodi	853	59
9	9.11.1848	?	25.11.1848	<i>L'Albatros</i>	1.12.1848 Tenes	Montenotte, Ponteba La Ferme	831	
10	12.11.1848	26.11.1848	28.11.1848	<i>Le Cacique</i>	30.11.1848 Stora	Jemmapes	835	
11	16.11.1848	3.12.1848	4.12.1848	<i>Le Labrador</i>	8.12.1848 Bone	Mondovi	829	
12	19.11.1848	3.12.1848	6.12.1848	<i>Le Cacique</i>	8.12.1848 Chercheil	Marengo Novi	807	
13	23.11.1848	6.12.1848	9.12.1848	<i>L'Albatros</i>	11.12.1848 Chercheil	Zurich Argonne	808	
14	26.11.1848	13.12.1848	15.11.1848	<i>L'Oreoque</i>	? Stora	Héliopolis	870	
15	30.11.1848	16.12.1848	17.12.1848	<i>Le Cacique</i>	? Mostaganem	Aboukir	865	40
16	10.12.1848	?	?	<i>Le Montezuma</i>	30.12.1848 Bone	Millesimo	839	
17	18.03.1849	28.03.1849	29.03.1849	<i>L'Infernale</i>	31.03.1849 Bone	Héliopolis	540	207

NOTA. — 9^e convoi. La corvette *L'Albatros* n'a pu, à son arrivée, débarquer ses passagers, elle a donc rejoint Alger en pleine tempête, et est venue à Tenes par mer moins forte.

16^e convoi. Une petite partie de ses colons a été ensuite répartie sur les autres colonies agricoles pour compléter les effectifs, fonction du nombre de lots dont la création était jugée possible.

17^e convoi. Lui aussi a servi en partie à boucher les trous déjà nombreux (décès, abandons). De plus il comptait un certain nombre de Lyonnais (207) pris au passage.

10^{ème} convoi à destination de Jemmapes.

Instruction pour les colons du Dixième Convoi. Paris, le 8 Novembre 1848 :

« **Le dixième convoi** destiné à peupler la colonie agricole qui doit être fondée au lieu dit Jemmapes, province de Constantine, dans le voisinage de la ville de Philippeville, partira dimanche prochain 12 du courant. Le départ des bateaux aura lieu du quai Saint Bernard, vis-à-vis de l'île Louviers, à huit heures du matin.

L'embarquement des bagages commencera le vendredi, de midi à huit heures, pour se continuer le samedi, de sept heures du matin à huit heures du soir. Chaque colon titulaire, chef de famille ou célibataire, recevra à sa mairie une carte blanche sur laquelle figureront son

numéro d'admission et le nombre des membres de sa famille. Il ne sera admis à l'embarquement que sur le vu de cette carte, qu'il échangera contre une carte de couleur indiquant le nombre des places auquel il a droit et le bateau sur lequel il doit être placé. Il devra conserver cette carte pendant tout le voyage.

Le poids du bagage est fixé à 50 kilogrammes par tête ; les enfants au-dessous de 2 ans n'ont pas droit aux bagages.

Ces bagages doivent consister uniquement en effets de lingerie, de literie et d'habillements ; les meubles sont strictement exclus, comme trop encombrants et susceptibles d'avaries. Indépendamment de ces effets, les colons sont autorisés à emporter des outils, pourvu toutefois qu'ils ne dépassent pas un poids raisonnable et qu'ils soient d'un transport facile.

Pour les commodités de l'arrimage et du voyage, les effets et outils devront être fractionnés en lots d'un placement facile. Il est à désirer que les paquets d'effets ne dépassent guère en hauteur 40 à 45 centimètres et 50 à 55 en longueur. Ils devront être accompagnés de marques qui permettent de les reconnaître.

Les colons ne pourront embarquer avec eux que les objets absolument nécessaires au voyage ; tout le reste sera déposé sur le bateau-fourgon.

Dans l'intérêt de la santé des colons et pour éviter un encombrement fâcheux sur les bateaux, les colons ne pourront avoir avec eux qu'un matelas pour deux personnes. Les autres matelas, soigneusement roulés, seront placés sur le bateau-fourgon ; quant aux objets de literie où entre de la plume, ils ne peuvent être admis, attendu qu'ils sont sans emploi en Algérie.

Il est essentiel que les colons se munissent autant que possible d'une couverture par personne ; ils doivent l'apporter à la main.

Chaque colon devra être pourvu d'un couteau, d'une cuiller et d'une fourchette, d'un vase à boire, s'il ne veut pas se servir du gobelet commun ».



Source : site JP BARTOLINI : http://bone.piednoir.net/titre_rubrique/histoire_de_bone/convoi4.html

La traversée dura 10 jours, le débarquement eut lieu à Stora. Puis ce fut le logement à la caserne des Isolés à Philippeville, et l'attente d'une formation de convoi pour se rendre sur les terres concédées. Cette attente fut longue : un mois.

Le village au nom de Fendek est une colonie agricole, s'étend sur 2 850 hectares de terre du pays des Béni-Mehanna, dans la vallée de l'Oued Fendek en vue de recevoir 120 familles.

Le campement a été installé par une compagnie du 8^{ème} de Lignes que commande le Capitaine Prosper Couston. Hébergement précaire sous les guitounes, maigre rata, climat capricieux, fièvres et choléra deviennent vite le quotidien de la fragile communauté dont la plupart des membres ne sont pas de taille à supporter de telles épreuves.

Beaucoup vont mourir, dont le capitaine lui-même, noyé en traversant à cheval un Oued grossi par les crues. Cinquante familles plus ou moins rescapées sont rapatriées ! On comble les vides avec des volontaires mieux rompus aux travaux agricoles et aux rudesses climatiques. Provençaux, Languedociens et Maltais se mettent à défricher âprement leur morceau de terre alloué.

La vie s'organise tant bien que mal. Chaque colon a théoriquement reçu 1 200 m² de lot urbain et 8 à 15 hectares de « terre arable ». On réserve 100 hectares de communal, 10 lots de 100 hectares destinés à la vente à des sociétés ou des capitalistes, et 40 lots de 12 hectares pour récompenser les militaires libérés. Les femmes se mettent au travail : Une escorte les encadre lorsqu'elles vont laver leur linge à l'Oued Fendek. L'autorité militaire, distribue, chaque jour comme à ses soldats, des vivres de campagne, du vin et de la quinine. Ces distributions, les jours de mauvais temps étaient quelques fois défectueuses et durant l'hiver de 1848-1849, le ravitaillement ne put se faire : les colons de Jemmapes connurent la faim pendant quelques jours.

Ces travaux, cette misère physique, les accès de fièvre, découragèrent de nombreux parisiens. Aucune route n'existait pour se rendre à Philippeville. On suivait une piste qui longeait les ravins, et les mulets ne pouvaient porter en cacolet que deux personnes.

La brousse qui s'étendait à perte de vue était peuplée de grands fauves, qui n'étaient pas plus féroces cependant que les bandits indigènes toujours à l'affût d'un pillage ou d'un assassinat.

Cette vie douloureuse était bien faite pour désespérer ces Parisiens déracinés. Aussi dès 1849, 50 familles demandèrent à être rapatriées.

On prélevait alors, pour remplacer les partants, un nombre égal de personnes parmi les colons de la région de Bône décimés par les fièvres paludéennes.

On ouvre un registre d'état-civil dès 1849, on trace des chemins, on élève des remparts, un four banal, des baraquements d'intendance et d'ambulance, on creuse des puits. Deux sœurs enseignent le rudiment scolaire et le catéchisme.

Le Capitaine Couston voulant traverser l'Oued Fendek fut entraîné par les eaux et noyé. Le Gouvernement comble les vides, les parisiens sont remplacés par des paysans du Sud-ouest de la France, mais une épidémie de choléra, cette même année, fait 124 victimes. En 1852, une autre épidémie achève le désastre.

Mais la colonisation progressa et furent créés progressivement :

SAINT-CHARLES (*Source Anom*) : Centre de population créé par ordonnance royale du 6 avril 1847, au confluent des oueds Zerga et Safsaf. Il est érigé en commune de plein exercice par décret du 22 août 1861. Son territoire est diminué par décret du 13 mars 1895 (distraction du hameau de Bissy). Il avait comme annexes :

-**BISSY** : *Le centre de population de BOU-FERNANA, créé par décision du 6 septembre 1871, est progressivement peuplé à partir de cette année, mais l'est surtout en 1881. Il prend le nom de BISSY avant 1892. Il est distrait de la commune de plein exercice de SAINT-CHARLES par décret du 13 mars 1895 puis rattaché à la commune mixte de JEMMAPES par arrêté du gouverneur général du 30 mars 1895. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar ARB- SKIKDA).*

-**EDDIS** : *Le territoire d'EDDIS (Ed Dis ou El Dis) est loti en fermes dans les années 1856-1860. Une section administrative spécialisée porte ce nom.*

-**EL-MAGEN** : *Périmètre de colonisation situé autour du lac d'El-Magen, à 4 kilomètres au Nord-est de Saint-Charles.*

-**RIVIERE** : *Le centre de colonisation de TARFAÏA prend le nom de RIVIERE par décision du gouverneur général du 19 novembre 1891, officialisée par décret du 28 décembre 1915. Son plan de lotissement est proposé en 1896 et il est peuplé en grande partie avant la fin de 1897. Mais, dès le début du 20^e siècle, seules subsistent des fermes.*

COMMUNE MIXTE

- Source : GALLICA -

La Commune mixte est une circonscription administrative rurale de l'Algérie pendant la colonisation française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune de plein exercice. Cette circonscription de grande taille englobe une population algérienne nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le Second Empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956. Sa disparition est organisée par un décret du 28 juin 1956.



La Commune Mixte de JEMMAPES :

Elle est créée par arrêté du 15 octobre 1874 et composée par dix douars de l'ancienne annexe de Jemmapes et le village de La-Robertsau. La commune mixte d'El-Arouch, constituée le 5 janvier 1874, lui est réunie par arrêté du 29 décembre 1884. La commune mixte de Jemmapes est agrandie par arrêté du 30 mars 1895 (rattachement de Bissy).

Résidence de l'administrateur : Jemmapes.

Elle est supprimée par arrêté du 14 janvier 1957.

En 1902 la Commune mixte de Jemmapes avait une Superficie Totale : 291 292 hectares - Population : 82 182 habitants. Sa composition :

--ARB-SKIKDA : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par décret du 14 mars 1968, dans l'annexe de JEMMAPES. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.

Le douar est intégré dans la commune de BISSY constituée par arrêté du 14 janvier 1957.

--AURIBEAU : Le centre de population d'AÏN CHERCHAR (ou CHARCHAR) de la Commune mixte de JEMMAPES, créé en 1874 (arrêté d'expropriation des terrains en date du 16 septembre) est peuplé à partir de l'année suivante. Il prend le nom d'AURIBEAU par décision gouvernementale du 1er décembre 1893.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec des parties des douars RADJETA et MELLILA).

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : AÏN CHARCHAR.

--BENI-AHMED : Douar issu du territoire de la tribu des SOUHALIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en quatre douars : EULMA EL MEDJABRIA, BENI AHMED, Ouled AHMED et Ouled SASSY. Il est ensuite rattaché à la commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN BOU DEBOUZ

--BENI-MEDJALED : Forêt

--BISSY : Le centre de population de BOU-FERNANA, créé par décision du 6 septembre 1871, est progressivement peuplé à partir de cette année, mais l'est surtout en 1881. Il prend le nom de BISSY avant 1892. Il est distraint de la Commune de plein exercice de SAINT-CHARLES par décret du 13 mars 1895 puis rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES par arrêté du gouverneur général du 30 mars 1895.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar ARB SKIKDA).

--BOU-TAÏEB : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta MAGROUN.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--EL-GHRAR : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. (Il est situé au sud du douar BOU TAÏEB).

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : GUENDOULA.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--GHERAZLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN et Ouled MESSAOUD. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Des fermes et des terrains sont lotis en 1907-1914.

Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : M'RASSEL.

--GHEZALA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : OUM EL M'SED.

--GUERBES : Territoire de tribu délimité et constitué en un seul douar par arrêté du 9 juin 1892. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI LAHKDAR.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--HAZABRA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884).

Il est intégré dans la commune des ZARDEZAS par arrêté du 14 janvier 1957.

--KHENDEK ASLA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 (complété par celui du 19 avril 1865) et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : Mechta EL ANEB.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--KHORFAN : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled Atia délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Siège : SIDI AMOR.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--LA-ROBERTSAU : Le centre de population de Souk ES SEBT (ou Souk EL SEBT) est délimité par arrêté du 2 avril 1872. Il est en cours d'installation et nommé LA ROBERTSAU en 1874 ; son peuplement est terminé en 1876. Il reçoit notamment des colons alsaciens et lorrains. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : ES SEBT.

--LANNOY : Le centre de population de DJENDEL, créé en 1874 pour les Alsaciens-Lorrains (arrêté d'expropriation des terrains en date du 28 octobre), est peuplé dès le mois d'octobre ; il est déjà bien établi en 1877. Il prend le nom de LANNOY par décret du 12 décembre 1887. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec la partie Sud-est du douar RADJETA).

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

Nom actuel : DJENDEL.

--MELLILA : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : Oued MOUGER.

--MEZIET : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la commune mixte de JEMMAPES en 1874. Une partie du douar MEZIET est érigée en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : Mechta SETLA.

--OULED -DERRADJ : Territoire des Ouled DERRADJ délimité et constitué en un seul douar par décret du 24 juillet 1869. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN SOUK.

Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--OULED -HABEBA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : Ras El Ma.

--OULED -HAMZA : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled DJEBARRA délimité par décret du 12 mai 1869 et constitué en deux douars : Ouled HABEBA et Ouled HAMZA. Il est ensuite rattaché à la Commune mixte d'EL-ARROUCH (1874) puis à celle de JEMMAPES (1884). Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : KHEMAKHEN.

--OULED -MESSAOUD : Douar issu du territoire de la tribu des Ouled ATIA délimité par décret du 4 décembre 1864 et constitué en six douars : GHERAZLA, HAZABRA, KHENDEK-ASLA, KHORFAN, Ouled MESSAOUD et SOUADEK. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est intégré à la commune des ZARDEZAS créée par arrêté du 14 janvier 1957 (avec le douar HAZABRA).

--OUM -EL-NEHAL : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS, délimité et constitué en neuf douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché à la Commune mixte de JEMMAPES en 1874. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN FETTAH.

--RADJETA : Territoire de tribu délimité par décret du 27 février 1867 et constitué en un seul douar. Il est ensuite intégré à la Commune mixte de JEMMAPES (1874). Une partie est rattachée à la Commune de plein exercice de JEMMAPES par décret du 15 février 1906, une autre à celle de GASTU par décret du 24 août 1907.

La commune de RADJETA est constituée par la partie est de la commune de GASTU, par arrêté du 21 mars 1958. Sièges : MEKASSA. Le reste du douar est réparti entre les communes de LANNOY et de LASSAHAS.

Une section administrative spécialisée porte le nom de RADJETA.

--ROKNIA : Centre de population créé en 1904, peuplé en 1905, érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957 (avec une partie du douar MEZIET). Une section administrative spécialisée porte le nom de cette commune.

--TENGOUT : Douar issu du territoire de la tribu des ZARDEZAS délimité et constitué en 9 douars par décret du 22 novembre 1869. Il est rattaché par la suite à la Commune mixte de JEMMAPES. Il est érigé en commune par arrêté du 14 janvier 1957. Sièges : AÏN SOUK.

NOTA : Dépendant de l'arrondissement de Philippeville, le territoire de cette Commune mixte couvre une superficie de 125 000 hectares, confiné au Sud aux territoires de Constantine et aux bassins de Guelma et s'étend au Nord jusqu'à la mer qu'il longe sur environ 7 Km. Le territoire de la Commune de plein exercice de Jemmapes s'y trouve enclavé.

Le relief est mouvementé, les plaines rares et de petite étendue ; deux parties bien distinctes apparaissent nettement :

-Au Nord, une vaste plaine centrale qui continue celle de Bône, parsemée de massifs peu élevés ;

-Au Sud, une chaîne de massifs plus rapprochés formant ceinture, d'une altitude dépassant rarement 700 mètres.

Bon nombre de ces massifs sont recouverts de forêts de chênes lièges ou d'oliviers. Cette dominante forestière ou agricole est clairement visible ici.

(SP = Sans Profession).

- Première naissance : (08/08/1898) de WEITMANN Casimir : Son père était *Gérant de ferme* sans autres précisions ;
- Premier mariage : (03/09/1898) de M. SOULIER Firmin (*Bourellier natif Drôme*) avec Mlle VARGOZ Joséphine (SP *native Isère*)
- Premier décès : (12/11/1899) de M. COULON ? (*Journalier âgé de 70 ans sans autres précisions*) ;

Les premiers DECES relevés :

- 1901 (21/02) : VARGOZ Jean (58 ans, *Cultivateur natif Isère*). Témoins MM. BATAILLON Louis et MENARD Frédéric (*Cultivateurs*) ;
- 1902 (18/05) : WEITMANN Henri (43 ans, *Gérant de ferme natif Algérie*). Témoins MM. LEGER Patrice et CAPES Clément (*Cultivateurs*) ;
- 1904 (18/12) : DENIS Basile (57 ans, *Cultivateur natif Loire Atlantique*). Témoins MM. BEGHAIN Arthur et VIEVILLE Paul (*Cultivateurs*) ;
- 1905 (17/07) : COMET Françoise (86 ans, *native Landes*). Témoins MM. BERES Antoine et LECHIEN Victor (*Forestiers*) ;
- 1905 (11/08) : BERES Françoise (16 ans, *native Philippeville-Algérie*). Témoins MM. TERGAND Justin (*G-champêtre*) et ROUX J. (*Bourellier*) ;
- 1906 (21/04) : BELAUBERE née AUBRERIE Marguerite (22ans, *native Cantal*). Témoins MM. BELAUBERE Louis et FABIANI Charles ;
- 1906 (06/09) : HARMELIN Henri (22 mois). Témoins MM. MARY Charles et FABIANI Charles (*Secrétaire CM*) ;
- 1906 (10/09) : HARMELIN Jeanne (5 mois). Témoins MM. MARY Charles et FABIANI Charles (*Secrétaire CM*) ;
- 1906 (18/09) : MARTIN Françoise (17 ans *native Loire*). Témoins MM. THOUVENIN Edmond (*Cultivateur*) et MASSEI Paul (*Commis*) ;
- 1907 (20/03) : KELLER André (38 ans, *Bucheron natif Alsace*). Témoins MM. BOUKACHABIA Mohamed (*Adjoint CM*) et KHELIFA Saïd ;
- 1907 (23/03) : MARTIN Léon (13 ans, *natif Loire*) décédé à l'hôpital de Bône – Algérie.
- 1907 (27/03) : VARGOZ Vincent (36 ans, *Cultivateur natif Isère*) décédé à l'hôpital de Jemmapes -Algérie ;
- 1907 (16/07) : BLANCHARD Charlotte (5 mois), décédée à l'hôpital de Jemmapes -Algérie ;
- 1907 (22/12) : AUBRERIE Jeanne (54 ans, *Cuisinière native Corrèze*). Témoins MM. BELAUBRE Louis et AUCEL Jean (*G-champêtre*) ;
- 1908 (04/02) : CAVERZASIO Raoul (1 an). Témoins MM. DANTAGNAN Hippolyte (*Contremaître*) et HUCK Charles (*Cultivateur*) ;
- 1908 (26/09) : ANDRE Marcel (1 an). Témoins MM. GUY Ernest et TARIOL Ernest (*Forestiers*) ;
- 1909 (18/05) : CAVERZASIO née DANTAGNAN Pauline (28 ans *native Bône*). Témoins MM. XUEREB G (*Mécanicien*) et MATTEI P (*Employé*) ;
- 1909 (26/05) : KANDEL Fernand (8 ans *natif Bugeaud-Algérie*). Témoins MM. KESSOUS Zidane (*Khodja*) et AUCEL Jean ;
- 1909 (26/05) : NIORT Lucien (34 ans, *Forestier natif Aude*). Témoins MM. FABIANI Charles (*Secrétaire CM*) et MATTEI Paul (*Employé*) ;
- 1911 (29/01) : GAMBA Barthélémy (59 ans, *Meunier natif Italie*). Témoins MM. SANTAMARIA M (*Journalier*) et JEANMASSON P (*Cultivateur*) ;
- 1911 (19/10) : BERNARD Marie (89 ans, *native Italie*). Témoins MM. AUCEL Jean (*Garde*) et COLOMBANI Antoine (*Peintre*) ;
- 1912 (19/05) : BARTHOLOMO née CHAZERANS Anna (75ans *native Jura*). Témoins MM. CHAZERANS P (*Secrétaire*) et EBERSTEIN (*Cultivateur*) ;
- 1912 (01/12) : LAVIELLE Edmond (8 mois). Témoins MM. RICOUX Eugène et NICK Arnold (*Administrateurs adjoints*) ;
- 1912 (05/12) : LAVIELLE Albert (8 mois). Témoins MM. RICOUX Eugène et NICK Arnold (*Administrateurs adjoints*) ;

L'étude des actes de MARIAGE nous permet de révéler quelques origines :

- 1903 (19/03) : M. BELAUBRE Louis (*Cultivateur natif Banlieue Philippeville -Algérie*) avec Mlle AUBRERIE Marguerite (SP *native du Cantal*) ;
- 1904 (22/10) : M. WESS Arthur (*Cocher natif ANGLETERRE*) avec Mlle SAGNER Gabrielle (SP *native de Bône-Algérie*) ;
- 1905 (18/02) : M. BURNIER Albert (*Cultivateur natif SUISSE*) avec Mlle MENARD Louise (SP *native de Philippeville-Algérie*) ;
- 1905 (04/11) : M. HENDEI Ammar (*Adjoint CM natif Jemmapes-Algérie*) avec Mlle COUSIN Anna (SP *native Territoire de Belfort*) ;
- 1906 (03/03) : M. (Veuf) VERDIER Alexandre (*Maçon natif Seine*) avec Mme (Vve) LASSERRE Jeanne (*Ménagère native Hte Garonne*) ;
- 1908 (18/07) : M. LAVIELLE François (*Douanier natif Landes*) avec Mlle GAMBA Noélie (SP *native Philippeville – Algérie*) ;
- 1908 (21/11) : M. MONTACIE Eugène (*Cultivateur natif Robertville- Algérie*) avec Mlle MONTENOISE Esther (SP *native Gastonville-Algérie*) ;

Les Naissances relevées :

(*Profession du Père)

(1907) ANDRE Marcel (*G-forestier) ; (1908) BLANCHARD Charlotte (*Cultivateur*) ; (1898) CABANEL Jeanne (*Fermier*) ; (1900) CHEVROULET Hélène (*Cantonnier*) ; (1899) CHEVROULET Louise (*Cantonnier*) ; (1903) CHEVROULET Roger (*Cantonnier*) ; (1906) DALAGASSE Marie (*Maçon*) ; (1907) D'HESPEL A. Marie (*Cultivateur*) ; (1908) D'HESPEL Gérald (*Cultivateur*) ; (1907) ENTZ Charles (*Agriculteur*) ; (1906) HARMELIN Jeanne (*Cultivateur*) ; (1908) HARMELIN Paul (*Agriculteur*) ; (1908) HARMELIN Suzanne (*Agriculteur*) ; (1912) JULIEN-LA-BRUYERE Robert (*Cultivateur*) ; (1910) KANDEL Albert (*Liégeur*) ; (1909) MIGLIOVINI Louis (*Charbonnier*) ; (1911) MONTACIE Jean (*Cultivateur*) ; (1912) OTTAVIE Eugénie (*Directeur de Mine*) ; (1903) PERRENOT Marcel (*Agriculteur*) ; (1902) ROUSSEL André (*Mécanicien*) ; (1906) THOUVENIN Roger (*Cultivateur*) ; (1901) VARGOZ Amélie (*Cultivateur*) ; (1898) WEITMANN Casimir (*Gérant de ferme*) ; (1906) ZAZZI Angèle (*Maçon*) ;

NDLR : Beaucoup de registres sont absents.

Si l'un des vôtres n'est malheureusement pas mentionné, je vous recommande de procéder comme suit :

- Après avoir accédé à Google vous devez alors inscrire *anom Algérie*, (vérifiez que vous êtes bien sur Algérie)
- dès lors que vous êtes sur le site *anom* vous devez sélectionner *BISSY* sur la bande défilante.
- Dès que le portail *BISSY* est ouvert, mentionnez le nom de la personne recherchée sous réserve que la naissance, le mariage ou le décès soit survenu avant 1905.

DEMOGRAPHIE

- Source : GALLICA -

Année 1884 = 1 417 habitants dont 23 européens ;
Année 1902 = 137 habitants dont 122 européens ;

DEPARTEMENT

Le département de **CONSTANTINE** est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962. Il avait l'index **93** puis **9 D** à partir de 1957.

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux trois beyliks de l'État d'Alger récemment conquis. Par conséquent, la ville de Constantine fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors tout l'est de l'Algérie. Les autres départements étaient le département d'Alger au centre du pays et le département d'Oran à l'Ouest.

Les provinces d'Algérie furent totalement *départementalisées* au début de la 3^e République, et le département de Constantine couvrait alors environ 192 000 km². Il fut divisé en plusieurs arrondissements, avec six sous-préfectures : Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville, Sétif.

Le 7 août 1955, le département de Constantine fut amputé de sa partie orientale, attribuée au nouveau département de Bône.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connue le pays amputa le 20 mai 1957, le département de ses régions occidentales et méridionales par la création de deux départements supplémentaires : le département de Sétif et le département de Batna.

Réduit à la région de Constantine et à sa côte, le nouveau département de Constantine couvrait alors 19 899 km², était peuplé de 1 208 355 habitants, et possédait sept sous-préfectures : Aïn-Beïda, Aïn-M'Lila, Collo, Djidjelli, El-Milia, Mila et **Philippeville**.

Une dernière modification lui fit perdre temporairement au Nord, l'arrondissement de Djidjelli vers un éphémère département de Bougie, du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.



Ecole



Jemmapes

L'Arrondissement de **PHILIPPEVILLE** comprenait 28 localités :

AÏN-KECHERA - AÏN-ZOUIT - AURIBEAU - BAYARD - BENI-BACHIR - **BISSY** - BOUDOUKHA - BOU-SNIB - COL-DES-OLIVIERS - DANREMONT - EL-ARROUCH - FILFILA - GASTONVILLE - GASTU - JEMMAPES - LANNOY - LA-ROBERTSAU - M'RASSEL - OUM-TOUB - PHILIPPEVILLE - ROBERTVILLE - ROKNIA - SAINT-ANTOINE - SAINT CHARLES - SIDI-MESRICH - STORA - VALEE - ZARDEZAS.



Le relevé n° 57 268, de la Commune mixte de Jemmapes, mentionne les noms de **146 Soldats « Morts pour la France »** au titre de la **Guerre 1914/1918** ; savoir :

Aucun n'est natif de BISSY

ADADLA Moussa (Tué en 1915) –ABDELHAKI Messaoud (1917) –ABDELMELEK Mohamed (1918) –ABDI Ahmed (1916) –AHMED LALOUI Tahar (1918) –AÏSSAOUI Mohammed (1918) –AMRANE Belgacem (1918) –ASLOUDJ Mohammed (1918) –AZZEDDINE Mohammed (1917) –BAZINE Mohamed (1919) –BECHINA Ammar (1918) –BEDJAOUI Mohammed (1915) –BEGHA Mohammed (1914) –BELFAREH Ammar (1915) –BELHACANI Abdallah (1915) –BELHADAD Ahmed (1917) –BELMARS Mohammed (1914) –BELMIR Ali (1918) –BELMIR Saïd (1916) –BEN SELLAT Mohammed (1917) –BENMOUSSA Ahmed (1918) –BENMOUSSA Tayeb (1918) –BENREDOUANE Boudjemaâ (1915) –BERDOUDI Ammar (1915) –BERHAIL Brahim (1917) –BERREHAIL Boudouda (1916) –BICHARI Arès (1917) –BOISADAN J. Louis (1916) –BOUALLEG Saïd (1918) –BOUCHENKIR Brahim (1915) –BOUDIAF Mohamed (1918) –BOUHALLAS Saïd (1918) –BOUKHERROUBA Mohammed (1914) –BOUKROUCHI Ahmed (1918) –BOULARES Ali (1918) –BOULARES Ammar (1918) –BOULASSEL Ammar (1918) –BOULASSEL Laïd (1915) –BOUMAIZA Aïssa (1915) –BOUOUK Salah (1918) –BOUTALBA Salah (1914) –BOUTBENE Salah (1915) –CATHALA Théophile (1915) –CHAKAR Brahim (1918) –CHAOUI Messaoud (1915) –CHEHAT Mohammed (1918) –CHEMANE Mahmoud (1916) –CHERAGA Bachir (1915) –CHOUAH Amor (1914) –COLONNA Jean (1915) –DARDAR Larbi (1918) –DEBABI Saïd (1915) –DEGGOUICHE Ahmed (1916) –DJEBABBLAB Laoucine (1915) –DJEROU Mohammed (1915) –DJEZI Brahim (1917) –DJOUDI Mohammed (1914) –EDOUARD Charles (1917) –EL MANSOURI Tahar (1916) –ESTAQUE Camille (1915) –ESTAQUE Louis (1915) –FANY Adrien (1914) –GHARBI Hamel (1914) –GHAZI Ahmed (1917) –GHAZI Brahim (1918) –GHENANOVA Ammar (1918) –GHENANOVA Aïssa (1917) –GHERIMIL Lakhdar (1916) –GHERSI Boudjemaâ (1916) –GORID Boudjemaâ (1918) –GOUASMIYA Tayeb (1916) –GUERAICHI Messaoud (1914) –HADDAD Salah (1916) –HADEF Ammar (1916) –HALIEME Brahim (1918) –HAMMOUDA Abdallah (1919) –HEFADIA Mohammed (1918) –KADRI Tahar (1918) –KARRA Amor (1916) –KEDDACHE Bouguerra (1916) –KHATTAB Abdallah (1917) –KHELIDJ Rabah (1915) –KHELIFA Ali (1919) –KROUD Amor (1917) –LAFFOND Auguste (1917) –LAÏB Messaoud (1918) –LALLAOUA Rabah (1918) –LAMAMRA El Hadj Ben Ahmed (1918) –LAMAMRA Salah (1918) –LAMIRI Mohammed (1915) –LAOUAR Mohammed (1917) –LAOUCHERIA Ahmed (1915) –LATRECHE Salah (1918) –LEBGUIRET Aïssa (1915) –LEBGUIRET Mohammed (1917) –LEBGUIRET Sellam (1917) –LEGER Charles (1914) –LITIM Khemis (1914) –LOUCIF Amor (1915) –LOUDJANI Saïd (1915) –MACHTEUR Khelifa (1916) –MADJENE Ammar (1919) –MADJENE Saâd (1914) –MAHFOUD Ali (1918) –MALALA Lakdar (1917) –MALLEM Ali (1918) –MANCEUR Abdallah (1918) –MAZLINI Boudjema (1915) –MEBROUKI Ammar (1918) –MEDDOUR Tahar (1918) –MEDJANI Mokhtar (1918) –MEGROUNE Ammar (1918) –MEKAKA Salah (1918) –MERAGI El Hamel (1919) –MEROUCH Amar (1917) –MESSERSCHMIDT Alphonse (1914) –MEZIANI Ammar (1916) –MONTACIE Norbert (1915) –MOUDJARI Hocine (1918) –NAÏMI Abdallah (1915) –NEMIS Moussa (1918) –NOUIOUEY Choiteur (1917) –OUALI Ali (1916) –OUGHIDNI Ammar (1918) –POTIQUEUX Marcelin (1916) –QUILICHINI Alexandre (1918) –ROGGY Albert (1915) –ROGGY Emile (1914) –ROUABEI Saâd (1917) –ROUAGHI Ali (1915) –ROUALI Messaoud (1918) –SÂADNA Rabah (1918) –SAÏD Khemis (1917) –SAKER Mohammed (1915) –SEGUENI Mohammed (1918) –SOUADKIA Ahmed (1917) –SOUHALIA Larbi (1918) –SOUAKLI Saïd (1918) –TOUZAN Jean (1915) –VOGLER Pierre (1916) –ZAHY Tayeb (1914) –ZERAIBIA Rabah (1918) -

Nous n'oublions pas nos valeureux Soldats victimes de leurs devoirs dans cette région :

Gendarme (8^e LGM) AVENTURIER Gilbert (24ans), tué le 23 décembre 1958 ;
-Soldat (16^e RI) CAILLERE Charles (22 ans), tué à l'ennemi le 18 novembre 1956 ;
-Brigadier (67^e RA) CECHELANI Michel (21 ans), tué à l'ennemi le 13 avril 1957 ;
-Brigadier (2^{ème} RAC) CONSTANTY René (21 ans), tué à l'ennemi le 13 avril 1957 ;
-Marsouin (16^e RIC) DEMONPION René (22ans), tué à l'ennemi le 28 février 1956 ;
-Sergent (2^e RIC) DIET André (24 ans), tué à l'ennemi le 21 novembre 1956 ;
-Marsouin (16^e RIMa) FROMONT Guy (22 ans), fait prisonnier et disparu le 19/20 juin 1956 ;
-Sergent (75^e CT) GERARD Georges (22 ans), tué à l'ennemi le 13 avril 1958 ;
-Capitaine (1^{er} RIC) GIUMELLI Stéphane (33 ans), mort des suites de ses blessures le 15 novembre 1956 ;
-Caporal-chef (16^e RIMa) MEUNIER Jean (32 ans), tué à l'ennemi le 14 octobre 1959 ;
-Gendarme (1^{er} LG) OBERNESSER Antoine (31 ans), tué à l'ennemi le 14 juin 1955 ;
-Sous-officier (?) PEUVION Lucien (27ans), tué à l'ennemi le 27 janvier 1958 ;
-Spahi (24^e RS) TAUBERT André (21 ans), tué à l'ennemi le 11 mars 1959 ;

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

<https://encyclopedie-afn.org>
https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092
https://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_de_Regnauld_de_Lannoy_de_Bissy
<http://marcelpaul.duclos.free.fr/jemmapes.htm>
<http://ecolerusicade.free.fr/Phildiapos/agricolrac.html>
<https://ginoux.community/les-lieux-de-vie-des-familles/jemmapes-et-lannoy-entre-1870-et-1900/>
<http://diadressaada.alger.free.fr/l-mes-cartes-postales/Population/Est-algerien/Population-Est-Algerien.html>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]